Image not found or type unknown

Arnaque transition energetique

Par **Moguai**, le **13/03/2019** à **13:04**

Bonjour, le 25 février, je recois une visite d'un technicien pour la transition energetique qui me propose la pose de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur et chauffe-eau thermodynamique pour 34000 euros financés en partie par les crédits d'impôts et une banque. Nous signons un contrat de prestation de services pour faire la demande auprès des 4 organismes qui devraient arriver d'ici 1 mois. Au bout de 15 jours, le lendemain des 14 jours de rétractation, la société m'appelle pour dire que le dossier est accepté et que la pose sera faite 2 jours après. La mairie de la ville me dit qu'aucun dossier n'a été déposé pour l'autorisation des panneaux surtout que je suis en face d'une église. Résultat, je ne peux pas annuler la vente et doit 30% de la facture à la société. Que suis-je faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés